

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

8. Domaines de compétences par thèmes  
8.9. Culture

N° 100-2024


## DECISION DU MAIRE

### Application de tarifs 2024 pour la vente d'objets à l'effigie du festival des Mascarets

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
VU l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
VU l'article R.1617-1 à R.1617-18 du Code des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,  
VU la délibération du Conseil Municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022, autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 24 avril 2023,  
VU la décision n°99-2023 portant la modification d'une régie de recette pour les Mascarets,  
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine  
**Considérant** qu'il convient d'appliquer des tarifs pour la vente d'objets lors des manifestations du festival des Mascarets de la Ville.

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants aux objets vendus lors des manifestations du festival des Mascarets :

Tee-shirt : 9€ l'unité  
Gourde en aluminium : 8€ l'unité  
Lunette de soleil : 7€ l'unité  
Tote Bag : 7€ l'unité  
Gobelet réutilisable : 2€ l'unité  
Stylos : 2€ l'unité  
Badge : 2€ l'unité  
Bracelet : 1,50€ l'unité  
Porte clé : 2€ l'unité  
Magnet : 2€ l'unité  
Affiche : 0,50€ l'unité

Le 25 avril 2024  
Pour le Maire, par délégation,  
  
Julien TIMON  
Troisième Adjoint  
en charge de la culture et du patrimoine

